SESSION 2025
Nouvelle-Calédonie

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
D TERRITOIRES ET TECHNOLOCIE - AMENAGEMENT

Série : STAV

Durée : 180 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte 12 pages

PREMIÈRE PARTIE6 points
DEUXIÈME PARTIE14 points

Les candidats traiteront chaque partie sur des feuilles séparées

SUJET

PREMIÈRE PARTIE (6 points)

QUESTION 1 (2 points)

Le **document 1** évoque les **aires naturelles protégées** et la **zone économique exclusive**.

1.1 Citer deux outils de politique publique visant la protection d'espaces naturels.

1.2 Définir la notion de « **zone économique exclusive** ».

QUESTION 2 (2 points)

2.1 Expliquer la phrase suivante relevée dans le **document 1** :

« C'est une aberration » s'insurge Philippe Borsa. « Ces îlots ont les mêmes caractéristiques que ceux classés en réserve intégrale ».

2.2 Expliquer la phrase suivante relevée dans le **document 1** :

« **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie voit en la création de ce parc un moyen de développer l'« économie bleue », des activités maritimes rentables.** ».

QUESTION 3 (2 points)

Proposer un avis argumenté sur la question suivante :

« **Est-il possible d'associer protection des espaces naturels et développement des activités économiques ?** ».

DOCUMENT 1

Nouvelle-Calédonie : en mer de Corail, une biodiversité mal protégée

Le parc naturel de la mer de Corail, la plus grande aire protégée de France, dispose du plus bas niveau de protection possible. La préservation de cet espace immense bénéficierait amplement de garanties plus solides pour assurer l'avenir des espèces qu'il abrite face aux intérêts économiques des activités minières, touristiques et de la pêche.

Des milliers d'oiseaux marins occupent les îlots Chesterfield, dispersés à mi-chemin entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie. Ces îlots et leurs récifs éloignés comptent parmi les derniers espaces au monde peu touchés par l'homme. Une richesse qui a motivé la création de la plus grande **aire protégée** de la France en 2014 : le parc naturel de la mer de Corail. Il couvre la **zone économique exclusive** de la Nouvelle-Calédonie, soit 1,3 million de km². […] Sauf qu'entre cet affichage grandiose et la réalité des mesures de conservation, il y a un grand fossé.

À ce jour, seuls 2 % de la surface du parc bénéficient d'un statut de protection. Philippe Borsa, directeur de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement commente : « Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, c'est une aire marine protégée de catégorie VI. C'est le plus bas niveau qui existe, le moins exigeant sur le plan écologique. L'aire naturelle ainsi protégée est gérée principalement à des fins d'utilisation durable par l'homme des écosystèmes naturels. » Même dans cette petite portion protégée, l'espace ne bénéficie pas partout du même statut. Quelque 7.000 km² autour d'îlots éloignés ont été classés en réserve intégrale. Interdiction de s'y rendre sauf en cas d'urgence vitale ou de mission scientifique. Les autres îlots et récifs sont des réserves naturelles. S'il est interdit d'y pêcher, le tourisme reste possible. « **C'est une aberration » s'insurge Philippe Borsa. « Ces îlots ont les mêmes caractéristiques que ceux classés en réserve intégrale ».** Ils sont aussi importants pour la reproduction d'oiseaux rares. La présence de quelques visiteurs cause de sérieux dégâts sur les colonies, il ne faudrait pas les approcher à moins de 120 mètres, or les oiseaux nichent à seulement quelques mètres du rivage, ce qui devrait interdire toute visite sur l'ensemble de ces îlots.

Pour le scientifique et les associations environnementales locales, **le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie voit en la création de ce parc un moyen de développer l'« économie bleue », des activités maritimes rentables**. La promotion du tourisme notamment. Pour preuve, dès la mise en réserve des récifs éloignés en 2018, l'exécutif a annoncé l'organisation d'une croisière de luxe vers ces sites, opérée par la compagnie Le Ponant. Deux cents personnes à bord… L'annonce a fait un tel tollé que le projet a été suspendu. Depuis, aucune nouvelle autorisation n'a été accordée mais le plan de gestion en prévoit la possibilité. […]

DOCUMENT 1 (suite et fin)

Il n'est pas non plus interdit d'explorer des fonds sous-marins. Un enjeu de taille car on suspecte la présence de gisements importants de ressources minières diversifiées dans les grandes profondeurs. Des éléments au potentiel économique fort, dont la Nouvelle-Calédonie pourrait profiter. Elle bénéficie d'une grande expérience minière, et la France a de l'avance dans ce secteur. Des études alertent pourtant déjà depuis des années sur les potentiels impacts d'une telle activité.
[…]

Les associations gardent leur mot à dire

Pour la scientifique Valérie Allain, l'une des avancées clés avec la création du parc relève de sa gouvernance. « La zone économique exclusive est désormais dotée d'un comité de gestion, il met autour de la table tous les acteurs concernés par le parc, associations comme acteurs économiques, précise-t-elle. Le gouvernement calédonien n'est donc pas le seul acteur de la décision. » Ainsi, si demain la pêche souhaitait s'intensifier, la question serait discutée collégialement. « Mais cela a peu de chances de se produire, le secteur de la pêche est durable en Nouvelle-Calédonie, rassure Valérie Allain. Seuls les navires au pavillon calédonien ont une autorisation. Il y a moins de vingt licences délivrées à ce jour, les prises sont très faibles par rapport aux îles voisines du Vanuatu et des Fidji. »
[…]

Reporterre (www.reporterre.net), Delphine Bossy, 27 février 2021
Document modifié pour les besoins de l'épreuve

DEUXIÈME PARTIE (14 points)

À Saint Amancet dans le Tarn :
Un site d'extraction en route vers une nouvelle "carrière" !

La carrière de Saint Amancet est située au pied de la Montagne Noire dans le département du Tarn. Exploitée aujourd'hui par le groupe SECAM, elle produit environ 400 000 tonnes de matériaux par an et emploie une dizaine de personnes à temps plein. Comme toute activité d'extraction, elle génère des impacts paysagers et écologiques qui interrogent la population locale. Le groupe SECAM porte une attention toute particulière aux espèces animales et végétales rares qui ont colonisé le site de la carrière.

La fin d'exploitation programmée en 2030 approche à grands pas. La réglementation prévoit qu'en fin d'extraction un plan de remise en état soit mis en œuvre. Ce plan de remise en état définit des objectifs d'ordre écologique, paysager et récréatif sur certaines zones de la carrière ainsi que les techniques de gestion correspondantes.

À partir des documents :

Consigne I (7 points)

Analyser les interactions entre le contexte et le processus de remise en état de la carrière de Saint Amancet.

Consigne II (7 points)

Analyser la logique et les déterminants des principaux choix socio-techniques réalisés dans le cadre de la remise en état de la carrière.

LISTE DES DOCUMENTS

Document 1 : Une carrière au pied de la Montagne Noire insérée dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. (PNRHL).

Document 2 : La carrière de Saint Amancet à la rencontre des habitants.
(D'après la *dépêche du midi* du 1er septembre 2021, document modifié pour les besoins de l'épreuve)

Document 3 : La lettre du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Document 4 : Inventaire d'espèces d'amphibiens et d'oiseaux remarquables sur le site.
(D'après les inventaires réalisés par la Ligue de Protection des Oiseaux et le PNRHL)

Document 5 : Zoom sur deux espèces à fort intérêt patrimonial

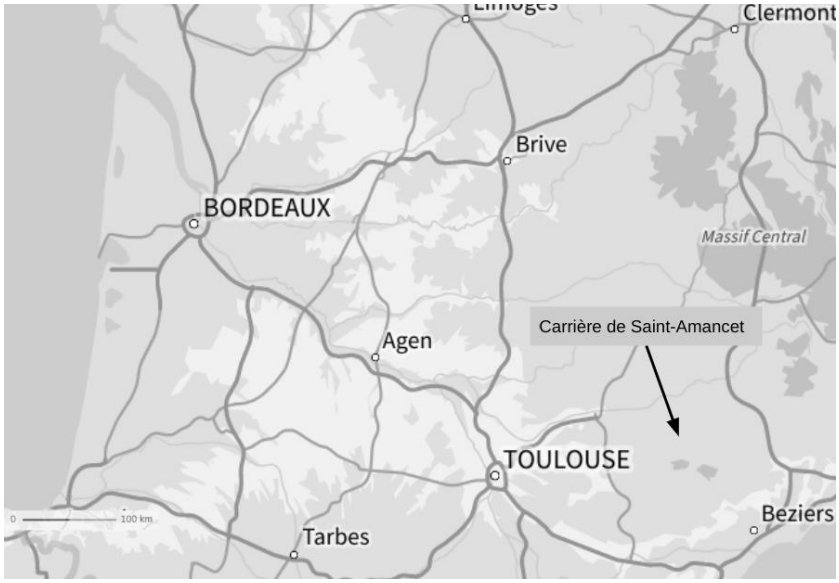
Document 6 : Les étapes du projet d'aménagement de la carrière de Saint Amancet

Document 7 : Le Projet de remise en état de la carrière de Saint Amancet.
(D'après document interne fourni par l'exploitant de la carrière)

DOCUMENT 1

Une carrière au pied de la Montagne Noire insérée dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Localisation de la carrière



Visualisation de la carrière



Bref historique

- Fin des années 40 (dans l'après-guerre) : Ouverture de la carrière par Monsieur MARTINEL qui extrayait alors des blocs pour la fabrication de cheminées et autres éléments décoratifs. En 1983, l'autorisation est transférée à la Sarl SECAM.

- SECAM produit en moyenne chaque année entre 350 et 400 000 tonnes de matériaux. Cette carrière valorise une ressource naturelle minérale locale, sa localisation lui permet ainsi de produire différentes catégories de matériaux dont des gravillons calcaires, du béton prêt à l'emploi, des blocs d'enrochements de plusieurs tonnes utilisables pour stabiliser les talus.

Document créé pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 2

La carrière de Saint Amancet à la rencontre des habitants

Au pied de la Montagne Noire, le village de Saint Amancet accueille l'opération **" Les Découvertes de Saint-Amancet "**, les samedi 4 et dimanche 5 septembre 2021. Deux jours gratuits d'expositions, de performances, de spectacles en plein air, de randonnées libres et accompagnées, avec buvette et repas champêtre (dans le respect des consignes sanitaires).

Une atmosphère joyeuse s'installera sur ses placettes où coulent les fontaines, à travers ses rues anciennes, le tout co-organisé par la SECAM, entreprise exploitante de la carrière qui ouvre également les portes de l'entreprise afin de partager auprès des habitants et des touristes son savoir-faire et son expertise de la pierre.



Une occasion idéale pour les habitants de découvrir une des principales activités économiques de la commune. Il est important pour les exploitants de la carrière de se tourner vers la population locale car les villageois connaissent peu les activités de l'entreprise si ce n'est par les nuisances qu'elle produit. En effet, la circulation fréquente des camions, les poussières créées par l'activité, les tirs de mine pour extraire le calcaire sont autant d'impacts que les habitants pointent du doigt sans connaître réellement les incidences économiques de cette structure en terme d'emploi notamment.

Source : la dépêche du midi - 1 er septembre 2021

<u>DOCUMENT 3</u> :
“Lo grelh”,
la lettre du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNRHL)



L’activité des carrières, fondée sur la présence d’une ressource géologique exploitable, est indispensable à de nombreux secteurs de l’économie régionale. Après exploitation, et parce que celle-ci a souvent bouleversé la topographie et les équilibres naturels des sites, une remise en état du site est imposée par la loi. Réalisée au fur et à mesure de l’extraction selon une programmation prédéfinie, elle s’inscrit dans une politique de réaménagement dont le but est de valoriser le site sur les plans paysager, environnemental et pédagogique.

L'exploitant de la carrière de **Saint Amancet dans le Tarn** est tenu de concilier production et protection de l'environnement. Il anticipe et va au-delà des préconisations.
Depuis quelques années, la carrière s'oriente vers une extraction raisonnée des gisements en respect de l'environnement.



Ainsi, la production autorisée de Saint Amancet a été réduite à 350 000 tonnes par an et l’autorisation d'exploiter s’arrêtera en 2030 entraînant la fermeture.

Créer une mare pour les amphibiens

Julien Cauchoix, responsable environnement, a étudié comment remettre en état les lieux. « Légalement, on a l'obligation d'anticiper. C'est-à-dire que si on détruit un lieu de vie, comme une mare ou une végétation spécifique, on doit reconstruire des aménagements susceptibles de recevoir les habitants des lieux. » L'exploitant doit aussi remettre le terrain en état une fois le gisement abandonné.

Ainsi, après la partie sud de la carrière, occupée depuis les années 1980, c'est aujourd'hui la partie nord qui est exploitée. **« On a décidé d'aller au-delà de ces préconisations. »**

Au lieu de se contenter de le remblayer, l'entreprise a choisi de le remodeler afin de créer un milieu favorable aux amphibiens (Crapaud calamite, Grenouille verte) sur les conseils du PNRHL et de la Ligue de Protection des Oiseaux du Tarn. “ On a fait venir des engins pour travailler le terrain en terrasse (talutage) et contre-pentes en recréant des mares, des aires de nidification pour le Hibou grand-Duc ”

Document adapté pour les besoins de l’épreuve

DOCUMENT 4

Inventaires d'espèces d'amphibiens et d'oiseaux remarquables de la carrière

(Inventaires réalisés par la LPO et le PNRHL)

L'exploitation de la carrière perturbe le milieu initial mais crée de nombreux habitats variés, zones remaniées, zones pionnières, mares, falaises.

Plusieurs espèces d'amphibiens ont été identifiées sur le site lors des différentes prospections. La présence du Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), rare dans la région, a été signalée sur le site à partir de 2007. L'espèce est alors localisée exclusivement au niveau de la zone d'exploitation, sur 3 stations différentes. Elle est composée de plusieurs grandes "flaques", peu profondes et temporaires, qui s'assèchent en cours de saison. Le sol est recouvert d'une granulométrie grossière reposant sur un substrat de type argilo-calcaire. Une végétation peu dense et parsemée s'y développe.

Statut règlementaire de quelques espèces d'amphibiens rencontrés sur le site		Protection nationale	LR monde	LR France	LR Occitanie	ZNIEFF	DHFF
Crapaud calamite	*Epidalea calamita*	Oui	LC	LC	LR	Oui	X
Grenouille agile	*Rana dalmatina*	Oui					
Grenouille verte	*Pelophylax sp.*	Oui	LC	NT	LC		X
Salamandre tachetée	*Salamandra salamandra*	Oui	LC	LC	LC		
Triton crêté	*Triturus cristatus*	Oui	LC	NT	LC	Oui	X
Triton palmé	*Lissotriton helveticus*	Oui	LC	LC	LC		

LR : Liste rouge (LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable)
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.
DHFF : Directive habitat-Faune-Flore

Parmi les espèces menacées, les oiseaux sont également bien représentés.

Certaines espèces profitent de la modification des paysages liée à l'exploitation de la carrière, parmi celles-ci le Hibou grand-duc *(Bubo bubo)* qui niche depuis plusieurs années sur une falaise à l'intérieur du périmètre d'exploitation de la carrière de Saint Amancet. Les écoutes nocturnes et le prélèvement de pelotes de réjection, ont permis de confirmer la présence de plusieurs adultes sur le site ainsi qu'une nidification certaine sur la carrière.

Statut règlementaire de quelques espèces d'oiseaux rencontrés sur le site		Protection nationale	LR monde	LR France	LR Occitanie	ZNIEFF	DHFF
Hibou Grand-duc	*Budo budo*	Oui	LC	LC	LR	Oui	X
Pie grièche écorcheur	*Lanius collurio*	Oui	VU	LC	LC	Oui	
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	Oui	LC	NT	LC	Oui	X
Busard cendré	*Circus pygargus*	Oui	LC	LC	LC		
Tichodrome échelette	*Tichodroma muraria*	Oui	LC	NT	NT	Oui	X

LR : Liste rouge (LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacée, VU : vulnérable)
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.
DHFF : Directive habitat-Faune-Flore

Document adapté pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 5

Zoom sur deux espèces à fort intérêt patrimonial :

Le Hibou grand-duc et le Crapaud Calamite

Le Hibou grand-duc

Il peut saisir une proie sur le sol ou en plein vol. Il chasse en forêt, mais préfère les espaces découverts. Il chasse principalement au début de la nuit et à l'aube. Les endroits favoris pour nidifier sont à l'abri d'une paroi rocheuse, dans une crevasse entre les roches ou dans une excavation de la falaise. Ils peuvent aussi nicher sur le sol entre les rochers.



Le Crapaud calamite

Ce crapaud est exclusivement nocturne.

Il chasse dans des milieux ouverts assez diversifiés (pelouses, prairies, cultures) et s'adapte à des environnements anthropisés (carrières et gravières…). Il se reproduit dans des pièces d'eau temporaires peu profondes (fossés, flaques). En journée, il se repose sous des pierres ou du bois mort, mais aussi dans des terriers qu'il peut creuser lui-même.



Document créé pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 6

Les étapes du projet d'aménagement de la carrière de Saint-Amancet

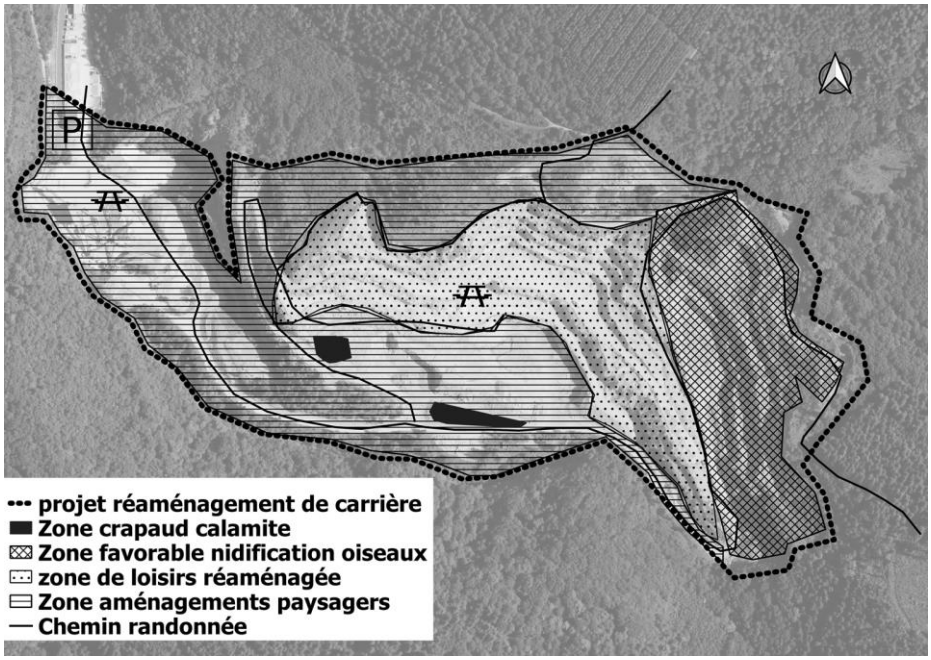
	1983	2018	2019	2020	2021	2022	2030	2031	2032
Comité de pilotage de la carrière (composé de la Ligue de Protection des Oiseaux, des exploitants de la carrière, des élus communaux, du parc naturel régional, association de sports et loisirs)	création du comité et dépôt du projet de remise en état		premier bilan de la gestion du site		second bilan de la gestion du site		**fermeture de la carrière et remise en état**	suivi des travaux	suivi des travaux
Achat du foncier par la commune de saint Amancet							**Achat**		
Travaux de réaménagement					Création mares - talutage			Talutage et plantation	installation équipement escalade
Suivi faune et flore par LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) **et Parc Naturel régional**		nidification du Hibou grand duc : début suivi écologique	toute l'année	toute l'année	toute l'année	toute l'année	toute l'année	toute l'année	toute l'année
Animation / communication		journée portes ouvertes	journée portes ouvertes	journée portes ouvertes	journée portes ouvertes	journée portes ouvertes			

Depuis 1983, un comité de pilotage a été créé afin de rédiger le projet de remise en état du site qui sera mis en œuvre à sa fermeture programmée en 2030. Ce comité assure également un suivi régulier de la zone notamment concernant les aspects écologiques. Ce comité de pilotage sera aussi chargé de suivre les travaux de remise en état du site qui comprendront des aménagements d'ordre paysager, écologique et récréatif.

Document créé pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 7

Projet de remise en état de la carrière de Saint Amancet



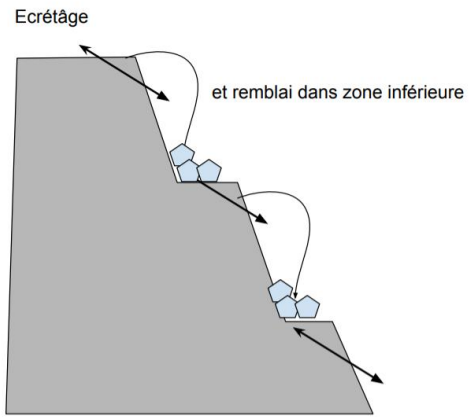
Zone Crapaud Calamite : Maintien de zone pionnière en eau peu profonde pour la reproduction des amphibiens. Suivi PNRHL.

Zone nidification oiseaux : Aménagement de plusieurs aires artificielles de nidification sur zones de replats et mise en défend de la zone. Suivi par la LPO. Les mensurations de l'aire artificielle devront être de 1,5 m à 2 m de longueur sur 1 m à 1,5 m de profondeur. L'aménagement se fera en déposant une bonne couche de terre afin que la cuvette servant de nid puisse être creusée.

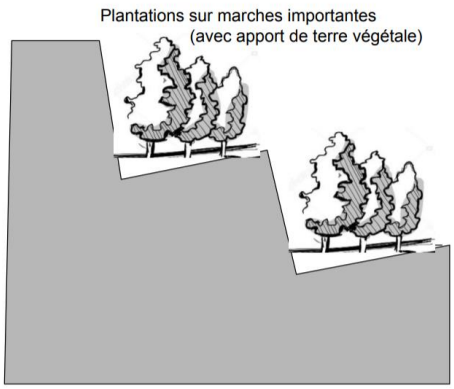
Zone de loisirs : Aménagement d'une zone de stationnement et de 2 aires de pique-nique. Création de voies d'escalade sécurisées en partenariat avec les élus de la commune et les associations locales.

Zone aménagements paysagers : mise en place d'écrêtages et remblais qui adouciront les marches créées par l'exploitation de granulats. Plantations également effectuées sur les marches les plus imposantes.

Talutage : écrêtage et remblais



Plantations



Document créé pour les besoins de l'épreuve